



*Les 25 et 26 novembre 2019
Quai de l'Innovation - Amiens*

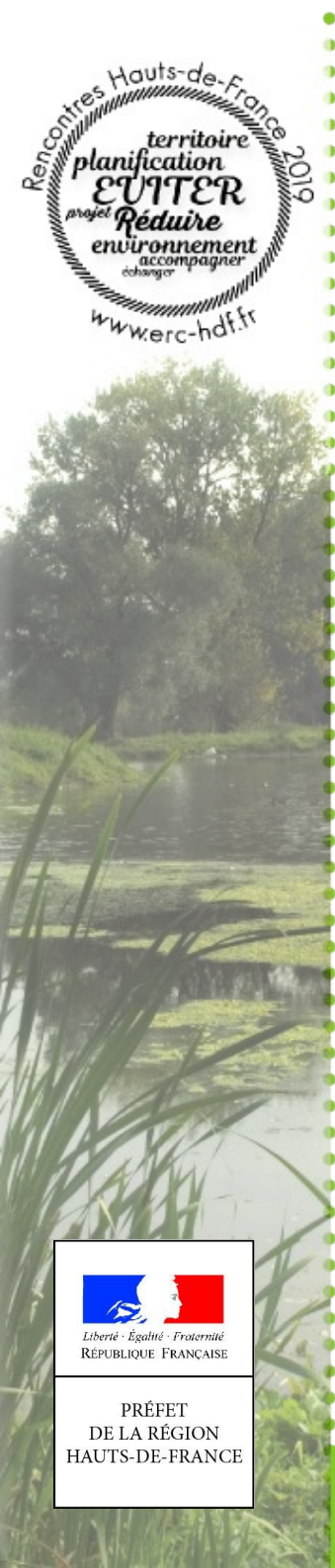
Séquence Éviter - Réduire - compenser

Les Rencontres Hauts-de-France 2019

L'examen au cas par cas :
comment éviter les impacts, et donc
la soumission à étude d'impact ?

Caroline
CALVEZ-MAES
Annie
PERETTI





1- La démarche d'évaluation environnementale

2- Comment remplir le formulaire cerfa 14734*03

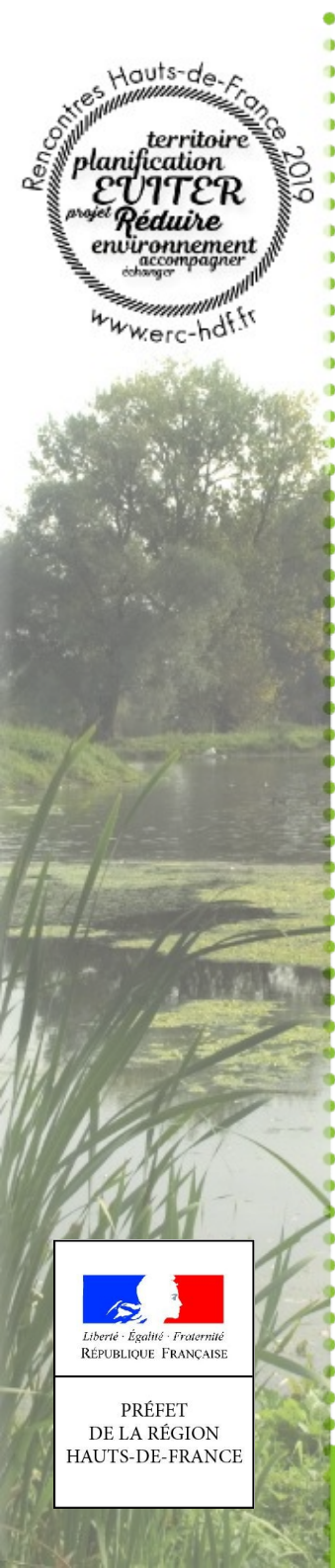




L'évaluation environnementale est un processus :

- qui intègre tous les thèmes de l'environnement depuis la conception du projet et tout au long de la procédure ;
- itératif, proportionné et permettant d'aboutir à des impacts négligeables sur l'environnement et la santé ;
- qui prévoit que les impacts d'un projet sur l'environnement doivent en premier lieu être évités, à défaut réduits et en dernier lieu compensés.



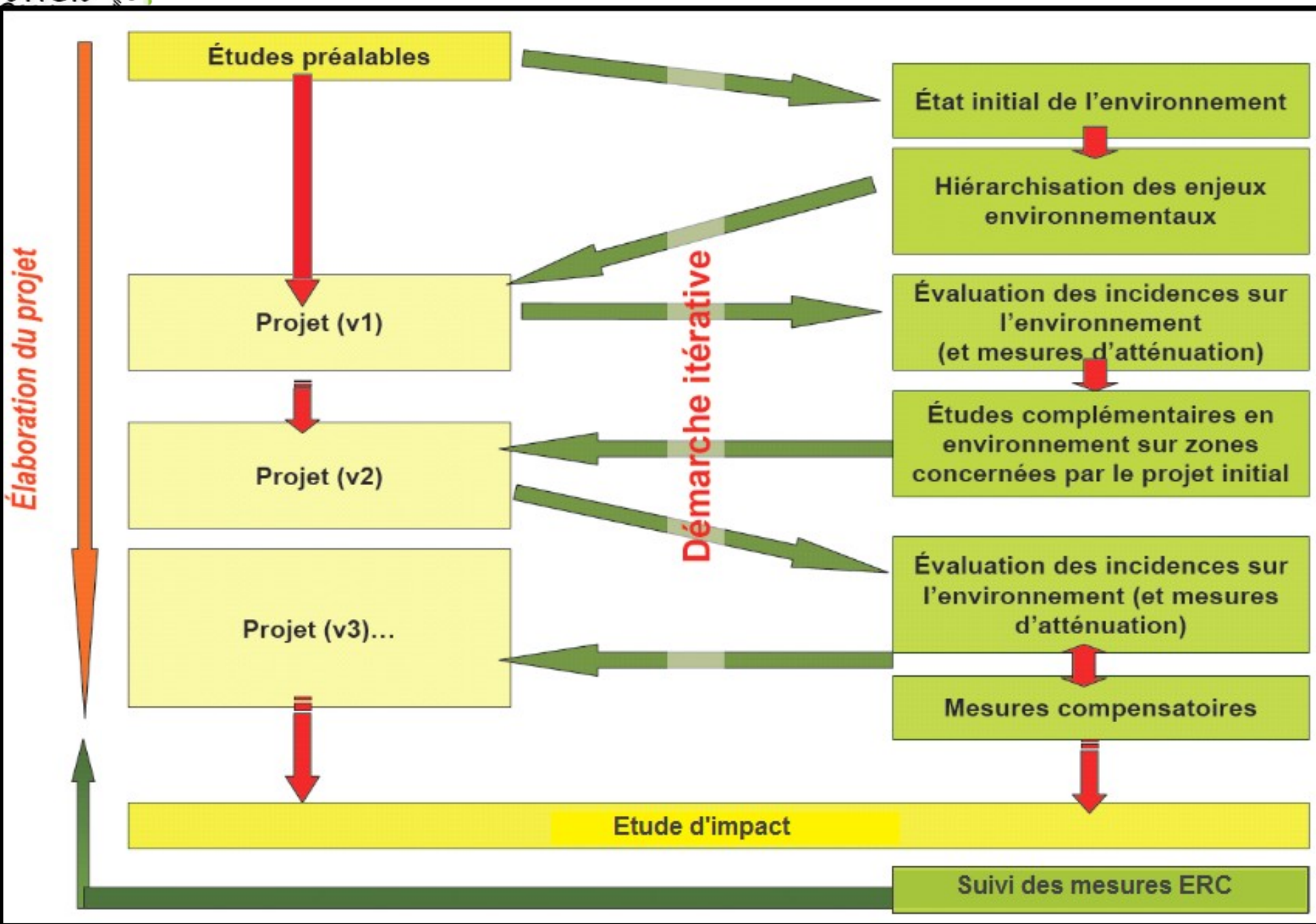


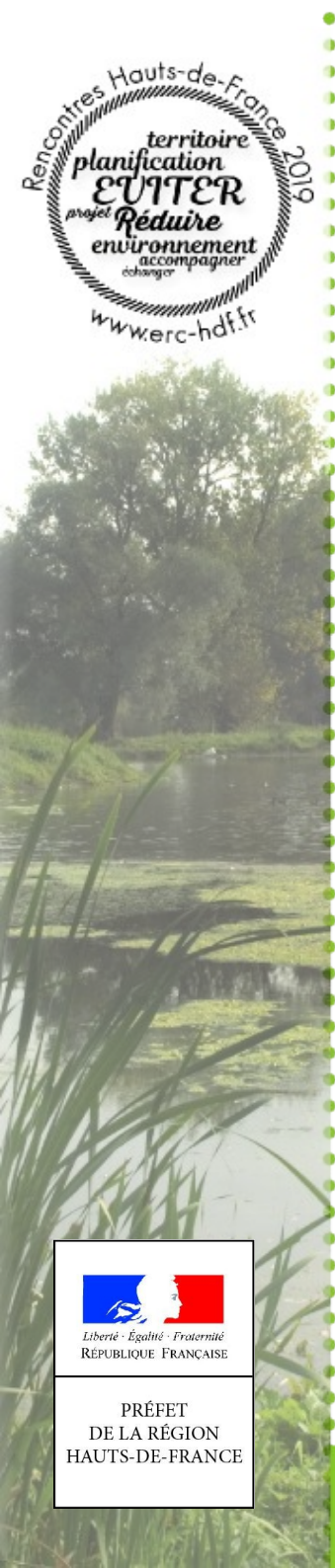
Le dossier de cas par cas, le bon moment pour éviter

- L'évaluation environnementale débute lors de l'élaboration d'un projet et se poursuit lors de sa mise en œuvre.
- L'évaluation environnementale est engagée lors de la demande de cas-par-cas et développée dans l'étude d'impact si le projet est soumis à étude d'impact.



L'évaluation environnementale





1- La démarche d'évaluation
environnementale

2- Comment remplir le formulaire cerfa
n° 14734*03





Attentes générales de forme

- Il n'y a pas de limite aux pièces à joindre, n'hésitez pas à communiquer tous les documents pouvant aider l'analyse du dossier.
- Des cartes et des plans lisibles, légendés et au format adapté.
- Des fichiers lisibles, des documents paginés avec des sommaires actifs.
- Une cohérence des documents entre eux (attention aux projets qui ont évolué).



3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
	Lister ici uniquement les catégories de la réglementation qui s'applique ne pas mettre d'information sur le projet dans ce cadre

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Décrire les grandes lignes du projet, les détails doivent être précisés dans les paragraphes 4.3.1 et 4.3.2
 Préciser selon les cas : la superficie du projet, sa hauteur, le volume d'eau prélevé projeté, le nombre d'hectares de boisements et de haies supprimé, les démolitions que cela entraîne ...





Pour la lisibilité du dossier, ne pas répéter les informations

4.2 Objectifs du projet

Contextualisation rapide si nécessaire

Buts poursuivis

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Définir ici les différentes phases des travaux et leur durée

Préciser si des aménagements sont nécessaires pendant les travaux (modification de la circulation, des stationnements ...)

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Fonctionnement / évolution du projet si nécessaire

Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

La décision de non soumission doit être jointe au dossier de permis / d'autorisation / de déclaration d'utilité publique.

Attention, le projet ne doit pas avoir évolué entre les différentes procédures.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ?

Oui

Non

Présenter l'historique du projet, et les différents arrêtés obtenus le cas échéant

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?



Liberté - Égalité - Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

- Les informations à renseigner sont disponibles sur les sites CARMEN / Géoportail / Géorisques / préfectures de département.
- Ces informations sont vérifiées par le pôle autorité environnementale.
- Cette partie sert à vous alerter sur la sensibilité du site que vous avez choisi, afin de débiter la démarche d'évaluation environnementale.



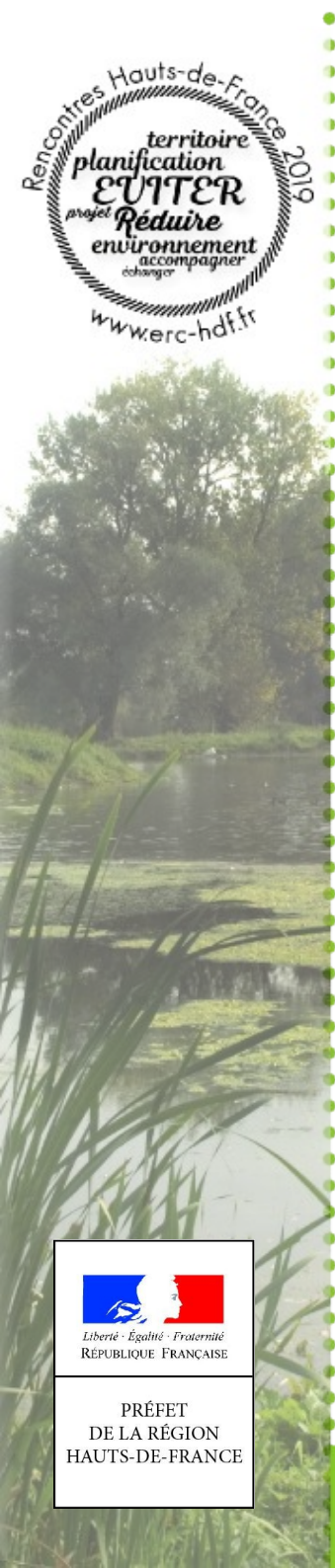
6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ?
			<i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>

Si des sensibilités environnementales ont été relevées dans la partie 5, il est indispensable d'estimer les incidences potentielles du projet sur celles-ci.



Ressources

- Si le projet est excédentaire en matériaux (terre, sédiments), il est indispensable de réaliser des analyses de ceux-ci pour savoir s'ils sont pollués.
- Le devenir de ces matériaux doit être précisé.
- Si le projet est déficitaire en matériaux, l'origine des matériaux apportés doit être précisée, ainsi que leur composition.





Milieu naturel / biodiversité

- Selon les sensibilités listées dans le §5, rassembler la bibliographie existante et faire des inventaires préliminaires.
- Si des incidences sont attendues, privilégier l'évitement.
- À défaut prévoir des mesures de réduction des incidences.





Milieu naturel / Natura 2000

- Analyser les incidences Natura 2000 sur l'ensemble des zones Natura 2000 dans un rayon de 20 km ;
- croiser les espèces et habitats rencontrés sur la commune avec les espèces et habitats décrits dans les formulaires standards de données des sites Natura 2000.
- L'évitement est la seule solution pour ne pas aboutir à une soumission à évaluation environnementale.



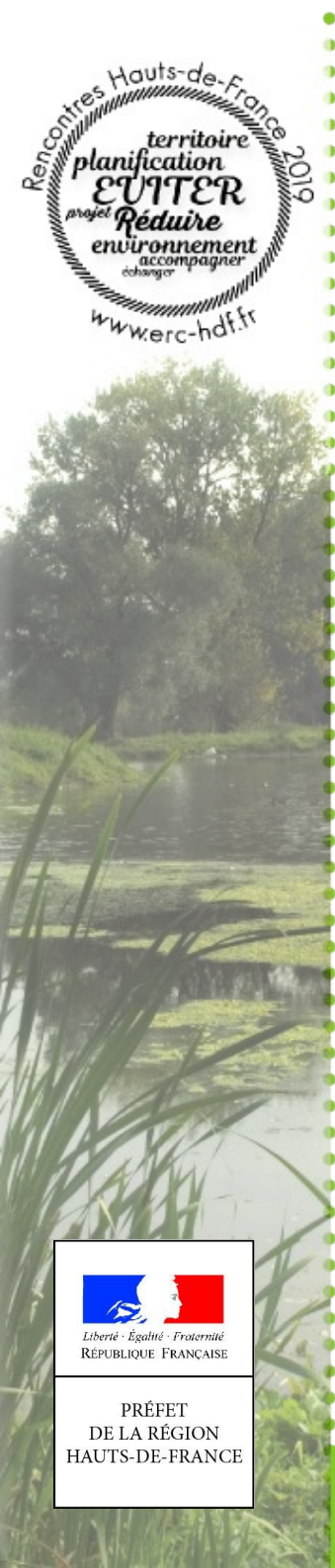


Milieu naturel / Consommation d'espace

Tout projet consomme de l'espace, mais il est nécessaire de démontrer que cela est prévu de façon rationnelle.

- La construction de bâtiments induit une consommation d'espace et une artificialisation des sols qui altèrent les services écosystémiques rendus par les sols (article L110-1 du code de l'environnement).
- Si des incidences sont attendues, privilégier l'évitement.
- À défaut prévoir des mesures de réduction.





Risques technologiques naturels et sanitaires

- Éviter les zones de remontées de nappe avec un aléa fort voire moyen.
- Si le projet est susceptible d'avoir des incidences sur le risque inondation, l'analyse doit être étendue à l'amont et à l'aval du projet.
- Intégrer le changement climatique et l'évolution des paysages dans l'analyse.
- Réaliser des analyses de sol si un risque de pollution est présent.





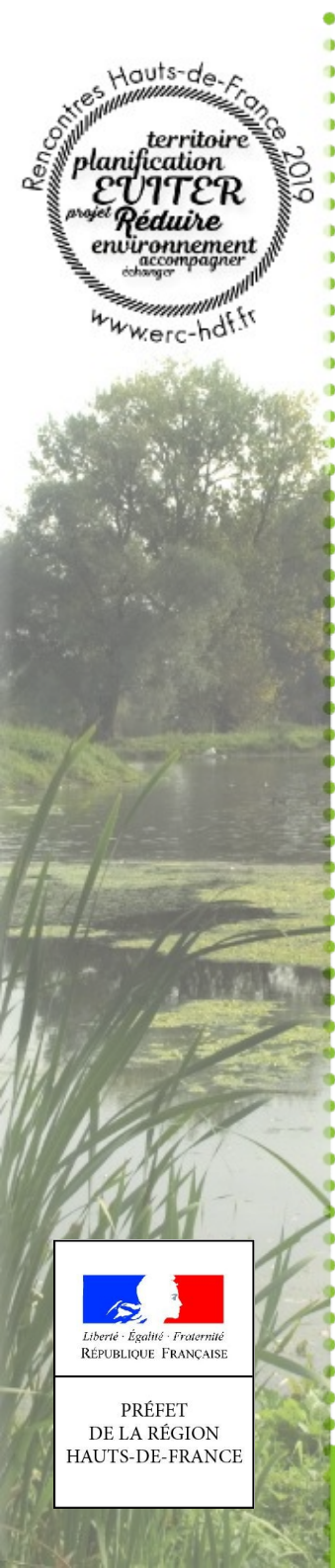
Émissions dans l'air

Quelles émissions de polluants atmosphériques et de GES va engendrer le projet, notamment en lien avec les déplacements ? (voir le PPA)

Quelques mesures d'évitement possibles :

- densification des secteurs proches des transports en commun, aires de co-voiturage, modes doux ...
- éviter l'impact sanitaire : ne pas urbaniser dans les zones les plus polluées ...
- engager une réflexion sur la place des énergies renouvelables.





Émissions dans l'eau

- Attention aux débits des rejets / débit des cours d'eau (voir le SAGE).
- Préciser la qualité du rejet avec un calcul de dilution du rejet dans le cours d'eau.
- Les travaux et les remous peuvent remettre en suspension des sédiments potentiellement pollués.



Liberté - Égalité - Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE



Patrimoine / cadre de vie / population

- Ne pas limiter l'analyse aux sites et aux monuments inscrits ou classés.
- S'appuyer sur les atlas des paysages.
- Assurer l'insertion paysagère : identifier les cônes de vue, préserver les entrées de ville ...



6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Les projets ayant fait l'objet d'une évaluation environnementale et susceptibles d'avoir une incidence cumulé avec le projet doivent être listés. Ces informations sont disponibles sur les sites de la DREAL et de la MRAe Hauts-de-France.

Si des effets cumulés sont attendus, il est nécessaire de définir des mesures d'évitement, et à défaut, de réduction.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

A ce stade, si des mesures compensatoires se révèlent être nécessaires, le projet sera soumis à évaluation environnementale

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

N'oubliez pas les annexes !

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

L'instruction du dossier ne peut pas débuter si des annexes manquent, une demande de compléments sera donc effectuée.

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Il n'y a pas de limite aux pièces à joindre, n'hésitez pas à communiquer tous les documents aidant à l'analyse du dossier

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

le,

Ne pas oublier de signer

Signature



Pour aller plus loin

Le CNFPT propose un mooc sur l'évaluation environnementale (www.fun-mooc.fr)

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 29 novembre

Plan du cours

- **Semaine 1** : L'évaluation environnementale : de quoi s'agit-il ?
- **Semaine 2** : La préparation de l'étude d'impact
- **Semaine 3** : L'étude d'impact, un élément clé du processus d'évaluation environnementale
- **Semaine 4** : De l'instruction à la décision ouvrant le droit de réaliser le projet



Liberté - Égalité - Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE